



## Mon sinistre sera t'il remboursé ?

Par **kaapir**, le **12/06/2016** à **09:35**

Bonjour,

J'ai une assurance voiture "faible kilométrage" à tarif réduit. Chaque année ma quittance indique le kilométrage a ne pas avoir dépassé.

Or, ces dernières semaines j'ai parcouru davantage de kilomètres et je dépasse de 2500 kilomètres le plafond qui m'est autorisé au 1er aout 2016.

Par malchance j'ai un sinistre de bris de glaces et j'ai pris rendez-vous avec le réparateur. Celui-ci m'indique qu'il doit transmettre le kilométrage du véhicule à mon assureur. Est-ce que l'assurance est en droit de refuser de me rembourser mon bris de pare-brise ?  
merci.

Par **amajuris**, le **12/06/2016** à **10:18**

bonjour,

Dès l'instant ou vous ne respectez pas les conditions du contrat, l'assurance peut vous refuser sa garantie surtout que dans votre cas, le dépassement est important et que vous pouviez demander un avenant à votre contrat.

Salutations

Par **chaber**, le **12/06/2016** à **10:28**

bonjour

[citation]Dès l'instant où vous ne respectez pas les conditions du contrat, l'assurance peut vous refuser sa garantie surtout que dans votre cas, le dépassement est important et que vous pouviez demander un avenant à votre contrat.[/citation]Il faudrait que ce soit mentionné dans les conditions générales

Normalement il y a un appel supplémentaire de cotisation, assez élevé